

Rapport du Président

Commission permanente lundi 25 octobre 2021 **N°** CP-2021-9-0-1

0 ème **Commission** Election et Installation

Service instructeur Direction des services de l'Assemblée

Service consulté

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE DANS DIVERS ORGANISMES

Résumé : Le présent rapport a pour objet de procéder à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) au sein de divers organismes extérieurs.

A la suite du renouvellement du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et en vertu de l'article L. 3121-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé de poursuivre le processus de désignation des représentants du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de divers organismes extérieurs.

Une première délibération a été adoptée le 13 juillet, portant sur les désignations qui devaient être opérées par délibération de manière urgente et qui concernaient 232 organismes. Par ailleurs, près de 35 autres organismes ont fait l'objet de désignations par arrêté du Président.

Le présent rapport concerne les désignations dans plus de 500 organismes. Les désignations relevant du Président de la CeA feront quant à elles l'objet de divers arrêtés.

Le nombre de représentant à désigner pour siéger au sein des instances concernées et la qualité de la représentation (titulaire/suppléant) figurent en annexe au présent rapport, conformément aux dispositions arrêtées, soit par des textes législatifs ou réglementaires, soit par les statuts propres à chaque organisme concerné.

En application de l'article L. 3121-15 du CGCT, les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément. Dans les autres cas, l'Assemblée peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret au profit du vote à main levée pour les désignations.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Désigner les Conseillers d'Alsace chargés de représenter la Collectivité européenne d'Alsace dans les organismes extérieurs conformément au tableau figurant en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY